

Cher info plus

Le Bulletin d'information des Conseillers Généraux du Groupe Avenir pour le Cher (UMP - UDF - NON-INSCRITS)

Editorial

Un immense espoir s'est levé dans tous les départements de France avec l'élection du nouveau Président de la République, autour des valeurs fortes du travail, de l'effort, de la responsabilité et de la juste solidarité, trop longtemps négligées. C'est une victoire qui nous conforte dans nos convictions pour l'avenir du Cher.

Après 3 ans de gestion PC-ps à la tête du Conseil général, l'heure est venue de faire le bilan.

Non pas dans l'esprit partisan dont fait preuve la majorité, mais simplement dans un esprit pragmatique et d'intérêt général, pour faire avancer notre département qui malheureusement est aujourd'hui en panne.

Ce bilan n'est pas rassurant

D'abord avec l'abandon des initiatives d'avenir que nous avons lancées pour redynamiser nos territoires, les rendre plus attractifs aussi bien pour les entreprises que pour les populations au quotidien.

- La majorité s'est lancée dans une spirale de dépenses de fonctionnement (en dehors du coût de la décentralisation Acte II qui a bon dos pour justifier toutes les hausses de fiscalité).
- Ces charges de fonctionnement diminuent notre autofinancement pour investir et alourdissent la dette dont ils ont fait pourtant leur principal " cheval de bataille " à notre endroit.
- Cette situation ne permettra aucune amélioration durable pour inciter nos jeunes à s'installer dans le Cher et renforcer notre attractivité pour les entreprises et l'emploi.
- Sous couvert d'une pseudo démocratie participative " entre amis ", avec une opposition trop souvent méprisée, l'enquête Cher 2015, lancée à grands frais par la majorité, a montré que les priorités des habitants sont l'emploi et le développement économique. Quel scoop !

Dans un esprit constructif, nous avons déposé 10 propositions d'actions (**Objectif 2010, disponible sur www.cher-avenir.com**), pour innover, expérimenter, comme d'autres départements autour de nous, en matière d'insertion, de services au public, de nouvelles technologies, pour redonner la confiance, le courage, l'énergie nécessaires à nos habitants, nos entreprises et les aider à relever les défis qui nous attendent.

Pendant ce temps la majorité du Conseil général présente le Cher comme une forteresse assiégée et joue sur la peur plutôt que d'offrir des perspectives d'avenir.

Nous croyons pour notre part que le Cher a un avenir. A nous d'inventer les outils concrets pour bâtir, avec l'ensemble des habitants du Cher, des raisons d'espérer et de vouloir vivre dans notre département.

Nous sommes déterminés pour que le Cher réagisse, innove, s'engage pour son avenir.

Rémy POINTEREAU
Président du Groupe d'élus
Avenir pour le Cher



Crédit photo : CG 18 Thierry Marrou-Catène

LES CHIFFRES QUI PARLENT

+ 24,3%

C'est le montant de l'augmentation cumulée sur 3 ans (2004-2007) de la Taxe professionnelle, voulue par la nouvelle majorité du Conseil général du Cher...

+ 16,6%

C'est le montant cumulé sur 3 ans (2004-2007) de l'augmentation de la Taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti) votée par la majorité du Conseil général...

+ 26,3%

de dépenses de fonctionnement au Conseil général depuis 2004 (hors décentralisation)

Point de vue sur...

LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LE CHER

Par David DALLOIS, Conseiller général de La Chapelle-d'Angillon

La situation économique de notre pays reste fragile mais semble connaître une relative embellie depuis le 2^{ème} trimestre 2006. C'est aussi le cas dans le Cher, avec un recul de 9,30 % du nombre de demandeurs d'emplois sur un an (dont -14,7% pour les jeunes, -8,1% pour les femmes, -5,5% pour les chômeurs de longue durée) et un relatif recul des défaillances d'entreprises (faillites et liquidations judiciaires) sur l'année écoulée.

Des résultats encourageants mais en deçà de la moyenne régionale et nationale et qui ne lèvent pas les incertitudes qui pèsent sur le tissu économique de notre département. Nos entreprises - surtout nos PMI-

PME - rencontrent les plus grandes difficultés à faire face à la concurrence internationale, dans un contexte juridique et fiscal contraignant.

Que fait le Conseil général ?

Il affiche l'emploi comme une priorité mais ne fait rien pour faciliter la création et le développement des entreprises qui font vivre ses territoires et leur assène de véritables coups de massues fiscaux depuis 2004 (+ 24,26% de Taxe Professionnelle). Les politiques de l'ancienne majorité (Pépinière d'entreprise, ADG, etc.) sont mises en veilleuse. Aucune initiative d'envergure n'est lancée, hormis la création

d'emplois publics sous perfusion financière de la collectivité ("économie solidaire").

Il est temps de mettre en place une véritable politique de développement économique valorisant l'initiative personnelle, la responsabilité individuelle, le goût d'entreprendre...

L'actuelle majorité communique beaucoup sur la politique sociale.

Puisse-t-elle se souvenir :

- Que la meilleure des politiques sociales est la politique du plein emploi ;
- Que seule la croissance économique génère le plein emploi ;
- Que la hausse continue des prélèvements obligatoires se traduit mécaniquement par une croissance quasi-nulle.

Dans l'hypothèse où ces fondamentaux seraient oubliés, à charge pour les élus de bonne volonté de le rappeler tant qu'il le faudra, car comme le soulignait un écrivain du XIX^{ème} siècle, "entre l'inconvénient de se répéter et celui de ne pas être entendu, il n'y a pas à balancer".



Question à... JEAN-CLAUDE MORIN, CONSEILLER GÉNÉRAL D'HENRICHEMONT

Où en est la politique du Conseil général en matière d'environnement ?

L'essentiel des actions entreprises par le Conseil général au cours des dernières années est inspiré par la charte départementale mise en place en 2003 : la révision du SDAGE, en matière de gestion de la ressource en eau, ou le pilotage de certains projets en matière d'énergies renouvelables (éolien), en sont l'illustration.

Certaines initiatives prises depuis 3 ans sont plus discutables car elles pénalisent les habitants du Cher, notamment les foyers les plus modestes : par exemple la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, lancée en 2005, qui pèse lourdement



sur ceux qui construisent ou font rénover leur logement.

De nombreux défis restent à relever :

il faut optimiser la ressource en eau avec de nouveaux dispositifs (retenues collinaires, etc.) et développer les énergies non fossiles : les biocarburants et la biomasse offrent ainsi d'importantes opportunités de débouchés pour certaines filières agricoles de notre département. Le Conseil général doit, en ce sens proposer des initiatives concrètes par des actions ciblées.

1 peu d'humour

Nous avons dénoncé, depuis 2004, la baisse des crédits de la politique d'aide aux communes (moyenne annuelle passée de 15 à 12 M€), jusqu'alors une action majeure du Conseil général pour l'aménagement de nos territoires. L'exécutif fait passer la pilule en vantant ses nouveaux dispositifs contractuels (contrats d'opération et d'aménagement et de développement, étalés sur 2 à 4 ans et exclusifs de toute autre aide). Dans ce contexte, certains élus ont fait remarquer au Président du Conseil général que son canton bénéficiait d'un montant d'aides important. Réponse de l'intéressé : "oui, mais il faut beaucoup relativiser car ce sont en fait des aides qui courent sur plusieurs années"... Voilà une belle confirmation de ce que l'on disait !

DECRYPTAGE

Le budget du Conseil général

Par François PILLET, Conseiller général de Mehun-sur-Yèvre



La majorité du Conseil général parle, depuis 3 ans, de " marges de manœuvre très étroites " qui imposent, selon elle, de faire des économies (et donc des coupes sombres dans les programmes), couplées à une hausse de la fiscalité, pour éviter de " creuser la dette " de la collectivité : un discours plein de sagesse... en apparence !

En réalité, quelle est la situation ?

La publication des Comptes administratifs, en juin, permet chaque année de lever le voile sur la campagne de désinformation menée par la majorité :

Les marges de manœuvres sont réduites ?

Cela n'est pas nouveau, puisque la plupart des missions du Conseil général relèvent de compétences obligatoires (pour l'essentiel, en matière d'action sociale, mais aussi pour la voirie départementale, le SDIS, etc.), financées en bonne partie par des dotations de l'État.

" Faire des économies ", cela relève du bon sens quand on gère un budget... mais les choix aujourd'hui opérés par l'exécutif départemental sont inquiétants : tous les projets porteurs d'avenir pour notre département, comme par exemple la Cité du Son

de Vierzon ou le pôle Céramique de Mehun-sur-Yèvre, ont été sacrifiés.

La part de l'investissement a chuté de 65 à 62 M€ pendant 2 ans, avant un rattrapage relatif en 2007, tandis que les charges de fonctionnement ne cessent d'augmenter : + 7,25% en 2 ans, soit 208 M€ représentant 77% du budget !

Les dépenses de personnel, à elles seules, grimpent de 15% depuis 2004 (soit plus de 5 M€), sans lien pourtant avec les transferts des TOS et des personnels DDE qui ne sont entrés en vigueur qu'en 2007.

Enfin, la question de la dette fait l'objet d'une véritable campagne d'intoxication : le Cher se situait, en 2004, dans la moyenne des départements de sa strate. Alors comment prendre au sérieux ceux qui prétendent s'inquiéter de la dette du Conseil général et qui parlent de " faux problème " quand on leur parle de la dette de 1600 Milliards d'euros de l'État, ou qui proposent un programme présidentiel de 115 Milliards de dépenses nouvelles non financées ?

La discussion du budget : un moment d'échange crucial dans la vie du Conseil Général



Nouveaux services au public... Le Conseil général fait le minimum syndical.

Face à la désertification rurale et pour proposer des services plus efficaces et moins coûteux, le Conseil général avait lancé fin 2003 un projet innovant d'expérimentation de Maison de services publics et au public.

L'idée a été enterrée par la majorité actuelle, qui depuis 3 ans est surtout douée pour protester et organiser des manif... La montagne a fini par accoucher d'une souris, avec un dispositif " service public + " sans ambition, réduit de manière restrictive à certains services administratifs.

Pourtant, les élus de terrain se bougent pour mettre en place les nouveaux services au public qu'attend la population du Cher. Par exemple au Châtelet, qui teste un projet de Maison de services au public, installée en Mairie, qui permettra à l'ensemble des habitants d'accéder à une gamme élargie de services.



Enfin, les pôles ont du bon...

Saluons le succès de l'hippodrome de Lignéres en Berry ouvert en juillet 2006, qui conforte le projet de pôle du Cheval et de l'âne, initié en 1999, mis en œuvre en 2003 et qui a obtenu le label pôle d'excellence rural, grâce au soutien actif des parlementaires de la majorité.



La gauche, qui trouvait les pôles, " chers, inutiles, pas prioritaires " n'a pas pu enterrer ce projet, comme elle l'a hélas fait avec d'autres investissements d'avenir programmés par ses prédécesseurs.

Un projet qui va donner un coup de fouet à un territoire du sud du Cher fragilisé par la désertification rurale, avec la création d'emplois directs et indirects et valoriser l'image de notre département au niveau touristique et économique.

EN BREF

ON EN PARLE DANS LES BOUCHURES ...

• Le syndicat départemental d'ordures ménagères cher à M. Devoize (Conseiller général et Maire de La Guerche) est quasiment enterré... Devant le tollé soulevé par le projet, il n'est plus question que d'une structure de conseil pour assister les syndicats existants... Et au fait, tout cela pour quel coût ?

• Le prélèvement fiscal dans le Cher a augmenté de 20% depuis 2004, soit près de 30 M€ prélevés aux contribuables du Cher, pour faire face aux dérapages des dépenses de fonctionnement du Conseil général.

• Le nouveau schéma départemental des transports laisse perplexe : on fait du nouveau avec de l'ancien, puisque des solutions existaient déjà avec le transport à la demande. Il faudra faire le bilan de cette nouvelle politique et mesurer la réalité du coût par personne transportée !

• Le journal L'Humanité a fait plusieurs articles pour vanter l'action du PC à la tête du Conseil général du Cher... C'est ce qui s'appelle un "renvoi d'ascenseur", après que la majorité PC-PS ait généreusement sponsorisé la présence de ce journal – très apolitique comme chacun sait – au Printemps de Bourges...

Le plan quinquennal "Grand Age Dépendance" présenté par l'Etat en 2006 est axé sur la recherche, les soins à domicile et en hôpitaux et l'accueil en maison de retraite.

Dans le Cher, le Schéma départemental en faveur des personnes âgées part d'une intention louable mais souffre de lacunes importantes. Sur la forme d'abord, avec un jargon psycho-social qui empêche des orientations stratégiques claires. Sur le fond ensuite, la vraie question étant : comment permettre aux personnes âgées dépendantes (ou non) de vieillir dignement où bon leur semble, en tenant compte de leurs ressources, de la participation des familles et des finances locales et de l'Etat qui ne sont pas illimitées ?

Il manque aujourd'hui une stratégie départementale d'aménagement du territoire, alliant prise en compte des besoins réels et rigueur budgétaire, une cartographie du rôle de chacun (y compris les milliers d'intervenants libéraux impliqués) dans le maintien à domicile et arbitrant sur les zones à équiper en priorité.

L'augmentation de la dépendance et des pathologies associées nécessite un encadrement important, qualifié et performant pour les soins. D'où un besoin, souligné par tous les professionnels de santé, de médicalisation des maisons de retraite, converties en E.P.H.A.D. Quittant leur domicile le plus tard possible et de plus en plus dépendants, nos aînés ont besoin de structures complémentaires des M.A.R.P.A, avec un encadrement adapté, évitant un 2^{ème} déménagement en fin de vie. La loi tendant vers un accompagnement professionnel très rapproché, il faut aider prioritairement :

- l'aménagement du domicile (améliorer le confort à la personne, le travail des



Relecture du Schéma départemental des personnes âgées

Par Michel AUTISSIER, Conseiller général d'Aubigny-sur-Nère

équipes soignantes, l'hospitalisation à domicile sous l'égide du médecin traitant quand les conditions de surveillance de la personne sont requises) :

- la création de résidences seniors communales ou privées de petite taille (8 à 10 appartements, avec maîtresse de maison) réparties autour d'un E.P.H.A.D. à l'échelle géographique communale, plutôt que les grandes résidences (type foyers logements), sources de problèmes de permanence des soins et d'excès de coût de revient.
- le bouclage harmonieux des E.P.H.A.D., avec création pour les unités éloignées des centres hospita-

liers de petits services de long séjour (10 lits maximum), dotés des moyens matériels et humains pour accompagner les cas lourds et les fins de vie.

- le déploiement équilibré sur le territoire des unités pour maladies neurodégénératives (type Alzheimer).

En conclusion, il faut donc une cartographie lisible de la politique souhaitée, intégrant la maîtrise des coûts pour le budget d'aide sociale, financé avant tout par l'impôt. Oui à la solidarité, qui a priori n'a pas de prix, mais qui peut avoir un coût dont l'estimation est nécessaire. Car nous nous devons d'être lisibles, sincères et gestionnaires avisés des comptes publics.

La modernisation des maisons de retraites (ici Mehun-sur-Yèvre, entre 2002 et 2006) : un effort qui ne date pas d'hier !

